

Politique d'utilisation des services informatiques du Pensionnat du Saint-Nom-de-Marie et de l'École de musique Vincent-d'Indy

Le genre masculin est utilisé comme générique à seule fin d'alléger le texte.

1. PRÉAMBULE

Le Pensionnat du Saint-Nom-de-Marie et l'École de musique Vincent-d'Indy, ci-après appelés l'École, reconnaissent l'importance pour les membres de la communauté scolaire d'avoir accès à ses équipements et ressources informatiques ainsi qu'au réseau. Par conséquent, l'École vous accorde ce privilège pour la réalisation d'activités d'enseignement, d'apprentissage, de recherche, de gestion, d'administration et de service à la collectivité reliées à la mission de l'École.

En tant que propriétaire et gestionnaire d'équipements et de ressources informatiques, l'École doit s'assurer que leur utilisation et le traitement de l'information ainsi que l'utilisation du réseau soient conformes à certaines normes.

Au-delà des dispositions contenues dans la présente politique, l'École s'attend à ce que la conduite de chaque usager soit dictée par les règles usuelles de bienséance, de courtoisie et par les autres règlements de l'École ainsi que par les lois et règlements en vigueur au Canada et au Québec.

2. OBJECTIFS

Cette politique établit les conditions d'utilisation des équipements et des ressources informatiques ainsi que du réseau. Elle vise à protéger les investissements collectifs et les usagers eux-mêmes contre une utilisation abusive ou illégale des équipements et des ressources informatiques du réseau. Elle ne doit donc pas être considérée comme une initiative visant à censurer les membres de l'École.

3. CODE D'ACCÈS

Un code d'accès individuel est alloué à l'utilisateur par l'administrateur à titre strictement personnel et confidentiel. Il en est de même pour le mot de passe.

Vous êtes donc seul responsable de la conservation du caractère confidentiel de votre nom d'utilisateur et de votre mot de passe et de toutes les actions qui pourront être faites sous votre compte et/ou avec votre mot de passe. Vous vous engagez à informer immédiatement l'administrateur réseau de toute utilisation non autorisée de votre compte et/ou de votre mot de passe et/ou de toute atteinte à la sécurité et à vous assurer, qu'à l'issue de chaque session, vous vous débranchez correctement. L'École ne pourra être tenue responsable de toute perte ou dommage survenant en cas de manquement aux obligations du présent paragraphe.

4. PRINCIPES GÉNÉRAUX

Tout équipement informatique, logiciels, droits qui s'y rattachent et contenu des systèmes informatiques appartiennent à l'École.

- 4.1. L'utilisation du courrier électronique et la navigation sur internet doivent toujours se faire dans le respect de la dignité d'autrui de manière à contribuer au maintien d'un milieu de vie qui soit exempt de discrimination, de harcèlement et dans le respect de la mission éducative poursuivie par l'École.
- 4.2. Chaque usager peut utiliser le courrier électronique et naviguer sur internet et ce, sur différents sites de la vie courante, mais l'usage et les sites doivent être en conformité avec la mission éducative de l'École, les valeurs et les standards de l'enseignement privé.
- 4.3. Tout nouveau programme doit être approuvé préalablement et installé par l'administrateur.
- 4.4. Chaque usager doit vérifier tous les fichiers et messages reçus afin de les expurger de tout virus et s'assurer que ces documents soient conformes aux normes et aux valeurs de l'École ainsi qu'aux lois relatives aux droits d'auteur.
- 4.5. Les excès de fichiers personnels peuvent être déplacés ou supprimés par l'administrateur sans préavis.

5. COMPORTEMENTS INTERDITS

- 5.1. Les élèves et les membres du personnel ne peuvent fraterniser sur les réseaux sociaux, sauf dans le cas de groupes privés pour des activités particulières. Il est donc interdit aux élèves de demander d'être ami sur un réseau social à tout employé du Pensionnat du Saint-Nom-de-Marie.

Il est strictement interdit aux usagers...

- 5.2. d'utiliser toute reproduction illicite d'un logiciel ou d'un fichier électronique ;
- 5.3. de participer directement ou indirectement à la reproduction illicite d'un logiciel ou d'un fichier électronique ;
- 5.4. de modifier ou détruire un logiciel, une banque de données, un fichier électronique ou d'y accéder sans l'autorisation de son propriétaire ;
- 5.5. de reproduire la documentation associée à un logiciel sans l'autorisation écrite du titulaire du droit d'auteur de ce logiciel ;
- 5.6. d'utiliser les équipements et les ressources informatiques ou le réseau afin de commettre ou de tenter de commettre une infraction aux lois régissant la propriété intellectuelle ;
- 5.7. de tenter de percer les mécanismes de protection des ordinateurs, des systèmes ou des messages.

6. LIMITES DE RESPONSABILITÉ

L'École n'assume aucune responsabilité, directe ou indirecte, pour les pertes, dommages ou inconvénients causés aux usagers à l'occasion ou en conséquence de l'utilisation des équipements, des ressources informatiques ainsi que du réseau, ou advenant le cas où elle devrait, pour quelque cause que ce soit, diminuer ses services, les interrompre, quelle que soit la durée de telles diminutions ou interruptions, ou encore arrêter définitivement ses services.

L'École ne peut en aucun cas être tenue responsable des dommages causés par les informations qu'un usager a véhiculées par l'intermédiaire du réseau ; l'utilisateur en demeure le seul responsable.

Lorsque cela est autorisé et que l'utilisateur utilise son matériel électronique à l'École (ordinateur portable personnel, iPod, iPad ou autres tablettes, appareil photo, etc.), l'École ne sera responsable en aucun cas des bris et des vols qui pourraient survenir. L'utilisateur demeure responsable de veiller à la sécurité de son propre matériel ; il doit l'avoir en sa possession ou le laisser dans un endroit verrouillé (casier).

7. SANCTIONS

L'utilisateur qui contrevient aux dispositions de la présente politique peut faire l'objet - en plus des pénalités ou sanctions prévues par les lois et les règlements pertinents, dont ceux de l'École relatifs aux personnels et aux élèves - de l'une ou de plusieurs des sanctions administratives suivantes :

- 7.1. l'annulation de son code d'accès ou de son mot de passe ;
- 7.2. l'interdiction d'utiliser en totalité ou en partie les équipements et les ressources informatiques ou le réseau, y compris l'accès aux laboratoires d'informatique ;
- 7.3. le paiement pour les services obtenus et le remboursement des frais encourus par l'École.

8. SUSPENSION DES DROITS D'ACCÈS PENDANT L'ENQUÊTE

Lorsqu'il y a raison de croire qu'un usager a contrevenu ou contrevient aux règlements, politiques, directives ou règles d'utilisation de l'équipement informatique de l'École ou règlements fédéraux ou provinciaux, son privilège d'accès au réseau ou équipements informatiques peut être suspendu pour la durée de l'enquête menée par la direction et l'administrateur. Auquel cas, si l'utilisateur est un élève, la direction pourra fournir à l'élève les ressources nécessaires à la poursuite de ses travaux scolaires, et ce jusqu'à ce qu'une décision définitive soit rendue par les instances disciplinaires compétentes.

9. ENTRÉE EN VIGUEUR

Cette politique est en vigueur depuis le 19 août 2002. Elle est actualisée annuellement.

10. ENGAGEMENT DE L'USAGER

Je déclare avoir lu et compris la Politique d'utilisation des services informatiques du Pensionnat du Saint-Nom-de-Marie et de l'École de musique Vincent-d'Indy et je m'engage à la respecter.

Nom de l'élève en caractères d'imprimerie

Signature de l'élève

Signature du parent ou de la personne responsable

Date